



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de l'Économie Numérique
et de la Transformation Digitale

Lundi, 13 décembre 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le gouvernement Togolais, en collaboration avec l'Ambassade de France, a officiellement lancé sa nouvelle initiative « Université Sans les Murs ». Grâce au développement d'une plateforme d'apprentissage numérique et de méthodes d'enseignement hybrides, elle vise à permettre à un plus grand nombre d'étudiants d'étudier et ainsi, à contribuer à réduire les inégalités territoriales dans l'accès à l'enseignement supérieur de qualité.

Lomé (Togo), le 13 décembre 2021 – Piloté par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche avec le soutien du Ministère de l'Économie Numérique et de la Transformation Digitale et du Fonds de Solidarité pour les Projets Innovants (FSPI) par le Gouvernement Français, le projet sera mis en œuvre dans les universités publiques de Lomé et de Kara avant d'être étendu aux établissements privés.

L'initiative comporte trois volets. Sur le plan technologique, elle déploiera et mettra en œuvre la solution de connectivité RETICE/RENAC de KA-technologies offrant aux étudiants, aux enseignants et au personnel des deux universités une plateforme numérique pour l'enseignement à distance. Sur le plan pédagogique, elle mobilisera des contenus éducatifs en coopération avec France Education International et l'Université Numérique. Enfin, elle accompagnera les étudiants et les enseignants dans la prise en main de ces outils et la promotion des méthodes d'enseignement hybrides.

Le Ministère de l'Économie Numérique et de la Transformation Digitale soutient ces efforts par l'hébergement sécurisé des données des plateformes éducatives dans le Lomé Data Centre, la fourniture des bandes de fréquences radioélectriques nécessaires lors du déploiement de la solution RETICE/RENAC ainsi que la modernisation du cadre réglementaire. Ce dernier est essentiel pour établir la confiance, par exemple, dans le domaine des transactions et des services électroniques, comme la reconnaissance juridique des certificats numériques et des signatures électroniques, posant ainsi les bases pour la dématérialisation des formalités et des procédures. En outre, par le biais de la loi sur la protection des données

à caractère personnel, il a établi la base juridique pour la protection efficace des droits et libertés fondamentaux des individus concernant le traitement de leurs données personnelles.

Contact presse : presse@numerique.gouv.tg